VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

PAR NATIONAL REALTY CO., PAR NATIONAL REALTY CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE DE PROPRIÉTÉS DANS LES DEUXIÈME ET TROISIÈME DISTRICTS.

A L'ENCAN, MERCREDI, LE 14 NOVEMBRE 1906, A MIDI, à la (Nouvelle) BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, Nos 225-227-229 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE F. PINTAT—No 79,470, Cour Civile de District, Division B.

1. 1612-14 RUE ENCAMPEMENT, Cottage double.
2. 910 RUE BROAD, Cottage simple avec cour sur le côté.
3. AVENUE JOURDAN, RUES ROYALE ET DESLONDES, Un demi-filet de propriété vacante.
4. AVENUE DE L'ESPLANADE, A L'ENCOIGNURE DE LA RUE BROAD, Vacant. Bean coin d'affaires.
5. AVENUE DE L'ESPLANADE, PRÈS LA RUE BROAD, (contigu au ci-dessus,) Lot vacant.
6. 2608-2610 AVENUE DE L'ESPLANADE, Cottage double bien situé.
7. 2604 RUE BELL (FAISANT FACE A L'AVENUE DE L'ESPLANADE,) Joli cottage simple.
8. RUE BROAD, PRÈS DE L'AVENUE DE L'ESPLANADE, Boutique de forgeron et grange.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, ledit jugement lu et rendu en Cour ouvert le 1er octobre 1906 et signé le 12 octobre 1906, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-227-229 rue Baronne, MERCREDI, le 14 novembre 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le faubourg Pontchartrain, troisième district de cette ville, dans l'filet No 1557, borné par les rues Encampement, Sauvage, Maurepas et Florida, ladite portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Dericocourt, notaire, le 10 décembre 1895, d'après lequel ladite portion de terre mesure trente et un pieds, onze pouces et 5 lignes de face à la rue Encampement sur cent pieds de profondeur.

Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme S. J. Allison, le 6 avril 1896, par acte pardevant E. J. Barnett, notaire, C. O. B. 160, folio 421.

Les améliorations consistant d'un beau cottage double Nos 1612-1614 rue Encampement, contenant 4 chambres de chaque côté.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Broad, Dorgenois, Dumaine et Bl Philippe; ledit lot est désigné par le numéro trois de l'filet No 19 maintenant No 241 et mesurant, en mesure américaine, vingt neuf pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Broad sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de F. A. Bergerol, le 24 décembre 1886, déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire. Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de la veuve J. B. Marmosget et ala, le 21 janvier 1893, par acte pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, C. O. B. 148 folio 614.

Les améliorations consistant d'un joli cottage simple avec cour sur le côté, No 910 rue Broad.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'filet numéro neuf rues Royale, Dauphine, Desondes et l'avenue Jourdan, étant composée des lots 1, 2, 24, 25, 26, 27 28 et une portion du lot No 23, et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de face à l'avenue Jourdan sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Desondes Dauphine et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Desondes.

Et une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes y appartenant en de quelque façon en dépendant, située dans le même district et filet que la propriété ci-dessus décrite, étant composée des lots numérotés 3 à 9 et une portion du lot No 10 et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale, cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de face à la rue Desondes cent cinquante pieds de profondeur sur le côté vers la rue Dauphine et et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de profondeur vers l'avenue Jourdan. Etant la même propriété acquise par la défunte Veuve Firmin Pintat de E. A. Corbin, Sr. d'après l'acte passé le 27 juin 1906 pardevant F. D. Chambennet, notaire, C. O. B. 303, folio 644.

Les améliorations consistant en un petit cottage sur l'avenue Jourdan.

Cinq certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'filet No 349 borné par les rues Esplanade, Broad, Bell (autrefois St Jean), Crète (autrefois Septième) et Orchid (autrefois Live Oak); lesdits lots sont désignés par les lettres A B C D et E, sur un devis fait par Geo. de Armas, voyer, le 17 septembre 1906 d'après lequel ils mesurent comme suit à savoir:

4° Le lot A forme l'encoignure des rues Esplanade et Broad et mesure 24 pieds de face à la rue Esplanade la même largeur dans le fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

5 Le lot B est contigu au lot A et mesure trente pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

6 Le lot C contigu au lot B mesurant 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un beau cottage double, Nos 2608-2610 avenue Esplanade.

7° Le lot D, contigu au lot C mesurant 7° 4" de face à la rue Esplanade 47' 4" de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot C, et 102' 2" de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Crète, et ayant une largeur dans le fond de 19' 6"

Les améliorations consistant d'un cottage simple retiré de la rue, 7 chambres No 2604 rue Bell.

8° Le lot E contigu aux lots A B et D dans le fond et mesurant 30 pieds de face à la rue Broad 103' 10" de profondeur contigu aux lots A B C et D, et 126' 11" sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Orchid et de là sur une ligne oblique vers la rue Broad de 31' 1" 2" de là sur une ligne oblique vers la rue Bell, 17' 3" où il rencontre la ligne de côté vers la rue Esplanade.

Etant composé des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 29 acquis, par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme P. Laberie, d'après l'acte passé pardevant D. R. Seghers, notaire, le 22 septembre 1877, C. O. B. 163 folio 522.

Les améliorations consistant en une ancienne boutique de forgeron et grange.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou un et deux ans de crédit, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au parfaitement, garantie par billets et lien de vendeur, avec hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant l'assurance et la clause de dix pour cent honoraires d'avocat, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 devant être payées par les acquéreurs, et tous les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs pardevant Robert Legier, notaire. Les acquéreurs n'auront droit aux loyers seulement de la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur.
National Realty Co., Ltd., 401 rue du Camp.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 14

Walter L. Gleason et John Legier, Jr, avocats.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de bureau, instruments de dessin, Smith Premier Typewriter, etc.

In re. P. A. Lelong vs Heimberg Engineering Co.

No 79,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 1er octobre 1906 et signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, et à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre VENDREDI le 9 novembre à 11 heures a. m., au No 312 rue Carondelet—Un lot de meubles de bureau, instruments de dessin, typewriter, pupitres chaises, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.
Joe A. Mouallem, Esq., avocat pour le requérant. 28 oct—28—nov 4 9

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm. H. White Eskholm et Rosina Baumam Eskholm, sa femme.

No 79,783—Cour Civile de District de la Division A. Paroisse d'Orléans.

Désirable Cottage Simple dans le Troisième District.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, signé et daté le 4 octobre 1906, adressé à WILL J. MORGAN, Encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 novembre 1906, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le vieux numéro municipal 498, maintenant numéro municipal 2418 rue Royale, en cette ville, tous les droits, voies, etc., y appartenant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Royale, Chartres, Espagne et Mandeville, formant une partie du lot de terre désigné par le No 107, sur un plan du faubourg Marigny, mesurant en mesure américaine vingt et un pieds neuf pouces et six lignes (21' 9" 6''') de face à la rue Royale par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6''') de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant galerie sur le devant et cinq chambres ayant un bon hangar dans le fond de la maison et un hangar dans la cour, deux citernes, etc., le tout en bonne condition.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1906 et de payer pour l'acte de vente pardevant C. M. Eustis, notaire, 211 rue du Camp et déposer dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
331-333 rue Carondelet
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division B—No 80,505—George Elliott vs ses créanciers—Considérant la pétition précitée et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après due publications avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit George Elliott soit convoquée et tenue d'après la loi, pardevant George W. Flynn, notaire, en son étude dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 12me jour de novembre 1906, à 11 heures a. m., pour voter accordant ou refusant l'application dudit George Elliott pour un répit de six, neuf et douze mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Robert H. Marr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit George Elliott soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Lne., 8 octobre 1906.
(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.
John Q. Flynn, avocat.
30 oct—30—nov 3 8

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence,

Vastes et superbes terrains,

ADMIRABLEMENT SITUÉS,

No 1240 rue Sixième

SUCCESSION DE HENRY M. NEILL.

80,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 15 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté octobre 10 1906, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde, No 1240 rue Sixième, coin Sud-Est de la rue Chestnut, retirée de la banquette, contenant grandes galeries, vestibule, salons à arches, salle à manger, office, cave, chambre extra, buanderie, chambre à bois et charbon au rez-de-chaussée, galeries, vestibule, huit chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, grande chambre garnie dans la mansarde.

Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'filet No 163, borné par les rues Camp, Chestnut, Sixième et Septième, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par J. N. De Pouilly, architecte le 6 septembre 1866, annexé pour référence à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 8me jour du même mois et année et mesurant chacun quarante pieds de face à la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Sixième.

Les terrains sont admirablement tracés en jardin et pelouse et offrent une attrayante apparence.

La résidence est commode et confortable, et dans un excellent voisinage, offrant une belle vue des superbes terrains et bâtisses "Newcomb".

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège avec le pacte de non aliénando portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les taxes transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes incluant elles dues et exigibles en 1906 sont payées par le vendeur. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. I. Denegreaux, notaire aux frais de l'acquéreur.

Howe, Spencer & Cocke, avocats.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

PROPRIETES DE CHOIX DU SIXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

LOT POUR CONSTRUIRE,
Coin des rues Saratoga et Amelia.

COTTAGE DOUBLE ET BATISSE EN BOIS,
3609-3611-3613 rue Saratoga, entre les rues Foucher et Amelia.

COTTAGE DOUBLE,
3606-3607 rue Saratoga, près de la rue Foucher.

COTTAGE SIMPLE,
2115 rue Amelia, près de la rue Saratoga.

COTTAGE DOUBLE,
2116-2118 rue Foucher, près de la rue Saratoga.

EMPLACEMENT DE COMMERCE ET RESIDENCE,
Coin des rues Troisième et Saratoga

ET UN

COTTAGE SIMPLE,
2611 rue Saratoga.

Devant être vendu ensemble.

Dix Terrains à Ansley, Mississippi.

John Adolph et ala vs les mineurs Eleonore et Frank Albert Adolph

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 80,225.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 novembre 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 octobre 1906 et signé le 8 octobre 1906, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'filet No 514, borné par les rues Saratoga, Foucher, Amelia et S. Franklin, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre D sur un devis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 25 avril 1906, annexé à un inventaire pris dans la succession de Mme Jenny Mier, veuve de John Adolph, et mesurant trente et un (31') pieds et quatre (4") pouces de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond, par une profondeur et façade à la rue Amelia de cent sept (107') pieds un (1") pouce et trois (3''') lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et filet que la propriété ci-dessus décrite, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre C sur ledit devis et mesurant soixante deux (62') pieds sept (7") pouces six (6") lignes de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept (107') pieds un (1") pouce trois (3") lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double No 3609 et 3611 rue Saratoga contenant trois chambres de chaque côté.

3° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et filet que la propriété ci-dessus décrite lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B, sur ledit devis et mesurant trente trois (33') pieds, quatre (4") pouces et une (1") ligne de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond par une profondeur de cent sept (107') pieds, un (1") pouce et trois (3") lignes entre lignes parallèles, étant la même propriété, laquelle était acquise comme suit, à propos du lot original No 4 par achat de la Security Building and Loan Association d'après un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville daté le 2 juillet 1895 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 155, folio 583; et à propos de la portion du lot B par achat de James Adolph d'après un acte passé pardevant George Dearing, notaire en cette ville, daté le 3 mai 1905 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse, dans le livre 203, folio 491. Les améliorations comprenant le cottage double 3605-3607 rue Saratoga, entre les rues Foucher et Amelia, contenant 4 chambres de chaque côté, grillage en fer.

4° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelques façon en dépendant situés dans les mêmes district et filet ci-dessus décrits, ledit lot étant désigné par la lettre E sur ledit plan, et mesurant trente (30') pieds quatre (4") pouces et une (1") ligne de face à la rue Amelia, trente (30') pieds cinq (5") pouces et cinq (5''') lignes de largeur à l'arrière par soixante et onze (71') pieds onze (11") pouces et six (6''') lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Saratoga, et soixante neuf (69') pieds quatre (4") pouces et six (6''') lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue S. Franklin. Les améliorations consistent en un simple cottage portant le numéro 2115 de la rue Amelia et comprenant trois chambres et une cuisine, et une allée sur le côté.

5° Une certaine partie ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou qui y sont attachés, situés dans les même district et filet ci dessus décrits, ladite partie ou portion de terre étant désignée par la lettre F dans ledit plan et mesurant trente (30') pieds, cinq (5") pouces et cinq (5''') lignes de face sur la rue Foucher, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante douze (72') pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double 2116 et 2118 rue Foucher, entre Saratoga et Franklin, contenant 3 chambres de chaque côté.

6° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'filet No 203 borné par les rues Troisième, Quatrième, Saratoga et Sud Franklin, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 25 avril 1906, annexé à l'inventaire pris dans ladite succession, et d'après ledit plan ladite portion de terre formant l'encoignure Troisième et Saratoga et mesurant quarante cinq (45') pieds de face à la rue Troisième, même largeur dans le fond par une profondeur de quatre vingt onze (91') pieds, six (6") pouces et quatre (4") lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double au coin des rues Troisième et Saratoga, occupé comme magasin d'épiceries et buvette, ayant 6 chambres en plus, citernes et auvents, ainsi un cottage simple à l'arrière, 2611 rue Saratoga, ayant quatre chambres, citerne, cour, etc.

7° Dix certains lots de terre situés dans le village de Ansley, Etat du Mississipi, étant désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, trente quatre, trente-cinq, trente six, trente sept et trente-huit, dans le carré 115 et désignés comme tels sur un plan dressé par Leland J. Henderson, voyer, daté du 15 mars 1897 et sur filière et dans les archives du bureau du commis de la Cour de la Chancellerie du comté de Hancock, Mississipi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, payable à un et deux ans de crédit, attesté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt au taux de huit pour cent de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication; dix pour cent d'un dépôt fait au moment de l'adjudication; les actes de vente pardevant Theo. G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

John J. O'Conner, avocat du demandeur.
J. B. Habans, avocat des défendeurs.
11 oct—11 14 21 28—nov 4 11 18

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, 2813 rue Ursulines,

Entre les rues Dupré et White.

Succession de Mme Joseph G. Scheffler.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No 79,454.

IL sera vendu à enchère publique, MARDI, le 6 novembre 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 3 octobre 1906 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, de la Division C maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Ursulines, Dupré, White et Oak, carré ou filet 377, désignés comme lots 3 et 4, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, daté le 5 mai 1888, d'après ledit plan un devis est annexé à un acte de vente fait par Mme A. Dericocourt, Jr à P. A. Comand, pardevant Jos. Duvigneaud, notaire, daté le 11 juin 1888, ledit devis étant fait par Edgar Pillé, voyer, le 6 juin 1888, d'après lequel lesdits lots mesurant chacun trente deux (32) pieds de face à la rue Ursulines, trente (30) pieds six (6) pouces de face à la rue Oak, par les profondeurs suivantes: Le lot 3 ayant cent trente six (136) pieds six (6) pouces sur la ligne le séparant du lot 2 et cent vingt et un (121) pieds six (6) pouces sur la ligne le séparant du lot 4; le lot 4 ayant cent vingt et un (121) pieds six (6) pouces sur la ligne le séparant du lot 3, et cent six (106) pieds six (6") pouces sur la ligne le séparant du lot 5; toutes lesdites mesures étant plus ou moins.

Conditions—Comptant, l'acquéreur payant les taxes de 1906. L'acte de vente pardevant Fred Zengel, aux frais des acquéreurs; un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

5 oct—5 7 14 21 28—nov 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de valeur,

1315 et 1317 rue Mandeville.

Succession de Léopold Toifel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 77,060.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 24 octobre 1906, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 7 de l'filet 514, borné par les rues Mandeville, Espagne, Urquhart et Villeré (autrefois Girod), sur un plan de A. Calles, le 27 janvier 1864 et déposé en l'étude de H. Madden, ancien notaire, ledit lot mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double 1315-1317 rue Mandeville, contenant 4 ou plus chambres de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur tirés à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat pour l'année 1906, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. A. Hebel, notaire.

1 nov—1 4 11 18 25—déc 2 4

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.
18 avril—1 mai

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris:

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris:

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

1 an | $1.50 - - 6 mois | $1.00 - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.